

DELIBERATION CA094-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 octobre 2017.

Objet de la délibération Création du DIU Hépatites virales (UFR Santé)

Le conseil d'administration réuni le 26 octobre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création de ce diplôme est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

Fait à Angers, le 27 octobre 2017

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **06 novembre 2017** / mise en ligne le : **06 novembre 2017**

Hépatites virales

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES - DESC - CAPACITE)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**
- ATTESTATION UNIVERSITAIRE**

- Création**
- Renouvellement**
- Modification**
- Suppression**

Le diplôme fera l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans, à compter de sa date de validation par le CA.

Avis du Conseil d'UFR		En date du : 15 juin 2017
Avis du CEVU		En date du : 3 juillet 2017
Avis du CA		En date du : 6 juillet 2017

Reçu aux services centraux le

Identification

I COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR Santé
 Contact : Karine LE FLOC'H
 Téléphone : 02 44 68 86 83
 E-mail : karine.lefloch@univ-angers.fr

I COMPOSANTE ASSOCIEE

Néant

I AUTRE UNIVERSITE CONCERNEE (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier, notamment l'université coordinatrice dans le cadre d'un DIU.
 Université de Nouakchott

I PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION (EVENTUELLEMENT, EN LIEN AVEC UN CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT) :

Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	Convention de coopération scientifique en annexe - L'Université des Sciences, de Technologie et de Médecine de Nouakchott (USTM) : mise à disposition des locaux, organisation, émoluments des enseignants locaux - La Coopération française et le FSP-RGFP : supports pédagogiques, missions des intervenants internationaux - L'Institut National d'hépatologie-virologie (INHV) : co financement des enseignants de l'USTM - Fondation R. Mérieux : missions des intervenants internationaux, appuis pédagogiques divers - Institut Pasteur (Paris) : missions des intervenants internationaux, appuis pédagogiques divers - ANRS (Agence Nationale de Recherche sur le Sida et les hépatites) : missions des intervenants internationaux - Francophonie : missions des intervenants - Agence Française de Développement : missions des intervenants - Direction Générale de la Santé : missions des intervenants
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

I MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU :

Un groupe, un seul site d'enseignement, un site d'inscription	X
un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

I ENSEIGNANTS RESPONSABLES (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Professeur F. LUNEL FABIANI Laboratoire de virologie - CHU d'Angers	Angers	PU-PH	02 41 35 54 93	FrLunel-Fabiani@chu- angers.fr
Professeur Mohamed Y JAROULLAH	Nouakchott			jyeslem@yahoo.fr

I DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2017/2018

Début des cours : Mi-janvier 2018

I LIEU DES ENSEIGNEMENTS SI DIU

Faculté de Médecine de Nouakchott

I CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Chargé de développement (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Angers	Karine LE FLOCH karine.lefloch@univangers.fr 02 44 68 86 83	A définir

Contexte / Opportunité / Originalité

PRESENTATION DE LA SITUATION EN MAURITANIE, CONTEXTE DU PROJET DE CREATION DE DIU

Environ 1 à 2 millions de personnes meurent chaque année (~2,7% de l'ensemble des décès) de causes liées aux hépatites virales, le plus souvent de maladies du foie, dont le cancer primitif du foie. On estime que 57 % des cas de cirrhose du foie et 78 % des cas de cancer primitif du foie résultent d'une infection par le virus de l'hépatite B (VHB), le virus de l'hépatite C (VHC), ou le virus de l'hépatite Delta (VHD).

A peu près 2 milliards de sujets dans le monde ont été en contact avec le virus de l'hépatite B : soit ils ont une infection active, soit ils ont éliminé partiellement le virus. En fait, 400 millions d'individus environ sont porteurs chroniques d'une infection par le virus de l'hépatite B (VHB), parmi ceux-ci, environ 10 à 15 millions sont co-infectés par un virus satellite du virus de l'hépatite B appelé le virus de l'hépatite Delta (VHD). Les zones de très forte prévalence sont l'Asie et l'Afrique où, la prévalence de l'infection par le VHB dans la population est comprise entre 8 et 10 %.

Près de 100 millions de sujets sont également infectés par le virus de l'hépatite C.

Des mesures abordables comme la vaccination des nouveaux nés à la naissance pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant, la sécurisation des transfusions, des injections peuvent réduire la transmission des hépatites virales.

L'avènement de traitements contre les hépatites B et C donnent depuis peu de temps la possibilité de combattre beaucoup plus efficacement que par le passé ces maladies. En effet, pour la première fois dans l'histoire, on peut guérir l'hépatite C. De plus, de nouveaux traitements pour les hépatites B et C sont encore en cours de développement et l'avenir s'annonce prometteur.

En 2010, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA63.18, demandant une approche intégrée pour prévenir et combattre les hépatites virales. En adoptant cette résolution, les États Membres ont reconnu l'énorme fardeau de cette maladie. Cette résolution demandait à l'OMS de travailler en étroite collaboration avec les États Membres dans les domaines suivants, ce qu'elle a fait :

- Établir les lignes directrices, les stratégies, les buts à atteindre dans des délais précis et les outils nécessaires de surveillance, de prévention et de lutte concernant l'hépatite virale ;
- Fournir le soutien nécessaire au développement d'une recherche scientifique liée à la prévention, au diagnostic et au traitement ;
- Améliorer l'évaluation de l'impact économique des hépatites à l'échelle mondiale et régionale et en estimer la charge ;
- Mobiliser le soutien au renforcement des systèmes de surveillance, aux programmes de prévention et de lutte, aux capacités de diagnostic de laboratoire, et à la prise en charge dans les pays en développement de manière équitable, adaptée et efficace ;
- Renforcer le Réseau mondial OMS pour la Sécurité des Injections.

En 2017, l'OMS a rendu un rapport (Global Hepatitis report) renforçant ce plaidoyer et ces besoins. La mise à disposition de thérapeutiques efficaces contre le VHB et le VHC vont ainsi révolutionner la prise en charge des hépatites B, Delta et C dans les pays du Sud.

La Mauritanie est une république islamique, de près de 3,51 millions d'habitants, indépendante depuis 1960. Elle est située en Afrique du Nord bordant l'océan Atlantique entre le Sénégal et le Sahara de l'Ouest. La capitale est Nouakchott et le produit intérieur brut était de 2200 dollars par habitant en 2013 (source CIA).

Nous avons eu l'opportunité de travailler depuis près de 10 ans à Nouakchott. Si, en Mauritanie environ 1/5 à 1/4 de la population adulte est infectée par le VHB, il avait été suggéré que la co-infection par le virus de l'hépatite Delta toucherait aussi 1/3 des patients infectés par le VHB. Il nous a paru indispensable de préciser ces données épidémiologiques de façon à mettre en place, un plan national de lutte contre les hépatites (PNLH), ce qui est chose faite.

Ainsi, grâce au soutien de l'ANRS, nous avons pu, de 2007 à 2011, réaliser 3 grandes enquêtes épidémiologiques : la prévalence de l'hépatite B varie dans la population générale d'environ 10% chez les femmes enceintes, à 15% chez les donneurs de sang et jusqu'à près de 17% chez les sujets se rendant dans un centre de santé. Globalement, la prévalence augmente avec l'âge et elle est plus importante chez les hommes. La prévalence des anticorps anti Delta dans ces populations infectées par le VHB est de 15 % environ. Une enquête réalisée à l'hôpital, dans les services d'hépatogastroentérologie chez les patients suivis pour une infection par le VHB a montré une prévalence exceptionnellement élevée de co-infections Delta, de l'ordre de 30%, avec, dans ce cas, des atteintes hépatiques beaucoup plus sévères.

Considérant, avec les équipes mauritaniennes qui étaient à nos côtés pour mener ces différents projets qu'il s'agissait d'un problème majeur de santé publique, nous avons alerté les autorités politiques au plus haut niveau. Nous avons évoqué la possibilité de création d'un Institut National d'Hépatologie-Virologie (INHV) consacré au dépistage à la prise en charge et la prévention des hépatites. Ce projet a obtenu un soutien présidentiel et sa construction a été débutée en 2014. Il sera achevé cet été et doté d'un laboratoire de virologie de référence, dont le Pr. Françoise Lunel-Fabiani coordonne l'élaboration, qui prendra en charge en Mauritanie, pour les populations précaires et les assurés sociaux (fonctionnaires, militaires, ...), les infections virales et tout particulièrement les hépatites virales et les co-infections par le VIH. Cet établissement public a vocation médicale et scientifique. Il s'agit du premier institut consacré aux hépatites en Afrique. Il aura donc vocation à être un pôle de référence et de recherche et avoir un rayonnement scientifique pour toute l'Afrique subsaharienne.

Ce problème de Santé publique et la réussite du programme de lutte contre les hépatites sont les motivations essentielles de notre engagement en matière de soins, de recherche et de formation dans ce pays. Ces trois objectifs reposent sur des créations hospitalo-universitaires : la nouvelle université récemment ouverte, l'Institut d'Hépatologie Virologie (INHV) qui sera prochainement inauguré et le Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) des PVVIH dans la prise en charge des patients multi-infectés. Tous trois sont fortement concernés par le projet de formation et sa mise en œuvre aurait un impact initiateur très fort et structurant. De plus, les patients atteints d'hépatite sont, jusqu'à maintenant, quelque peu délaissés, et, approfondir les connaissances des

acteurs de santé dans le domaine des hépatites et co-infections permettrait aussi de parfaire et mettre en œuvre à travers l'INHV le plan national de lutte contre les hépatites (PNLH) auquel nous collaborons.

POURQUOI LA CREATION D'UN ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE A L'UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT

Dans ce contexte, la création d'un diplôme interuniversitaire (DIU) paraît plus que justifiée par la situation épidémiologique virale locale et régionale.

La création de ce DIU s'intègre tout particulièrement dans le cadre et l'appui formatif à ces problèmes de santé publique majeurs, à la nécessité de développer des outils de prise en charge en raison des nouveaux enjeux liés à l'arrivée de traitements plus efficaces. Enfin, comme souligné par l'OMS, il est nécessaire également de mobiliser les acteurs de la recherche médicale et scientifique des pays concernés pour combattre et prévenir au mieux ces infections, bien plus fréquentes que les infections à VIH.

Ce projet n'a pas d'équivalent actuel en Afrique ou en Asie (des équivalents existent pour le VIH mais pas pour les hépatites). Il a donc vocation à devenir un exemple qui pourrait s'étendre à tous les pays d'Afrique francophone qui sont eux aussi très touchés par les hépatites virales et on peut citer le Cameroun, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et la Côte d'Ivoire comme également très demandeurs d'un tel enseignement. Il a vocation également à évoluer vers un enseignement (au moins pour 50%) en e-learning.

La thématique spécifique (hépatites B, C et Delta) est particulièrement porteuse, en raison, comme vu plus haut, de l'arrivée de traitements hautement efficaces et d'accès programmes (programmes d'accès aux traitements avec partenariats industriels), et surtout de l'absence de formation des personnels de santé au dépistage, à la prise en charge thérapeutique et au suivi des très nombreux sujets infectés ou Co infectés.

Le rayonnement scientifique et le positionnement de la France en Afrique peuvent être aussi des raisons de soutenir un tel projet.

L'ENVIRONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

La jeune et grande faculté de médecine de Nouakchott Al Aasriya a été créée en septembre 2006. Il s'agissait d'une opportunité pour la Mauritanie afin de répondre à des besoins urgents de couverture sanitaire. La nouvelle faculté de Médecine de Nouakchott a été inaugurée par son excellence, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz à l'occasion de la fête de l'indépendance le 28/11/201. Ces nouveaux locaux se trouvent sur le campus de l'Université de Nouakchott Al Aasriya(UNA), tout près du nouvel aéroport. C'est un complexe qui compte deux étages répartis sur trois ailes, abrite une dizaine de laboratoires, des amphithéâtres, des salles de cours de préparation, de TP, des laboratoires d'enseignement et de recherche ainsi que des dizaines de bureaux.

L'ouverture de cette faculté était une nécessité pour plusieurs raisons :

1. Les besoins vont croissants avec l'ouverture de nouveaux centres de santé à l'intérieur du pays et la création de nouvelles structures hospitalières tant publiques que privées.
2. Le nombre actuel des médecins généralistes est nettement insuffisant pour couvrir les besoins du pays.
3. Les besoins en personnel médical du pays sont très importants et dépendent pour l'instant de formations à l'étranger, souvent aléatoires, inadaptées et difficilement programmables.
4. Les étudiants mauritaniens qui peuvent obtenir une bourse pour étudier à l'étranger trouvent des conditions d'inscription dans les filières médicales de plus en plus difficiles. C'est le cas tout particulièrement de l'Europe. Dans ces conditions, ils se rabattent vers des formations pas ou peu adaptées aux conditions socio-économiques et sanitaires de la Mauritanie (12 pays d'accueil différents).
5. Le taux de retour au pays est très faible, d'où la difficulté à trouver des généralistes pour tous les niveaux du système sanitaire mauritanien.
6. Au rythme actuel de la production, il apparaît très clairement que le fossé entre les quantités disponibles ou attendues de personnel médical et les besoins du système, se creuse au fur et à mesure que les programmes successifs de constructions et d'équipements sont mis en œuvre, sous la pression conjointe d'engagements sectoriels à honorer et de demandes pressante des communautés. Cela montre que la production récente, qui

provenait uniquement de l'extérieur, était totalement insuffisante. Il était donc urgent de mettre fin à cette situation très préjudiciable à l'efficacité des investissements opérés dans le secteur de la santé.

La création de la Faculté de Médecine de l'Université de Nouakchott donne par conséquent une impulsion et une dynamique au système sanitaire mauritanien en améliorant d'une part la qualité des soins et en développant d'autre part la recherche médicale.

Les études médicales sont organisées selon trois cycles successifs :

- le 1er cycle (PCEM) d'une durée de 2 ans,
- le 2ème cycle (DCEM), d'une durée de 4 ans
- le 3ème cycle, d'une durée de 1 à 5 ans.

Depuis la rentrée universitaire 2014-2015, la faculté de Médecine a déménagé dans ses nouveaux locaux situés sur le nouveau campus de l'Université de Nouakchott.

Elle offre un cadre de travail plus adapté aux études médicales avec des amphithéâtres, salles de TP et TD, laboratoires, salle multimédia ainsi qu'un centre de simulation.

Par décret datant du 12 mai 2016, a été créée l'Université de Nouakchott Al Asriya, résultant de la fusion de l'Université de Nouakchott et de l'USTM.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

Non concerné

I STATISTIQUES

	2006/2007		2007/2008		2008/2009	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

I CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR			
Date de passage du CFVU			
Date de passage au CA			

Modalités d'accès au diplôme

Type de formation <input checked="" type="checkbox"/> Formation Initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation Continue
Code NAF Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé Code NSF : 331 - Santé Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire
Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...) Tout public
Niveau d'entrée au diplôme (FC Santé non concernée) IV (Bac) <input type="checkbox"/> III (Bac +2) <input type="checkbox"/> II (Bac+4 ou 5) <input type="checkbox"/> I (Bac+4 ou 5) <input type="checkbox"/> Hors niveau <input checked="" type="checkbox"/>
Niveau de sortie au diplôme (FC Santé non concernée) IV (Bac) <input type="checkbox"/> III (Bac +2) <input type="checkbox"/> II (Bac+4 ou 5) <input type="checkbox"/> I (Bac+4 ou 5) <input type="checkbox"/> Hors niveau <input checked="" type="checkbox"/>
Cycle du diplôme 1 ^{er} cycle (Licence) <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle (Master) <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle (Doctorat) <input checked="" type="checkbox"/>

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) 40												
Seuil d'ouverture (effectif minimum) 20												
Procédure de recrutement												
Composition de la commission de recrutement :												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM et Fonction au sein de la commission</th> <th>Université de rattachement</th> <th>Statut</th> <th>E-mail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Professeur F. LUNEL FABIANI Laboratoire de virologie – CHU d'Angers</td> <td>Angers</td> <td>PU-PH</td> <td>FrLunel-Fabiani@chu-angers.fr</td> </tr> <tr> <td>Professeur Mohamed Y JAROULLAH</td> <td>Nouakchott</td> <td></td> <td>jyeslem@yahoo.fr</td> </tr> </tbody> </table>	NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail	Professeur F. LUNEL FABIANI Laboratoire de virologie – CHU d'Angers	Angers	PU-PH	FrLunel-Fabiani@chu-angers.fr	Professeur Mohamed Y JAROULLAH	Nouakchott		jyeslem@yahoo.fr
NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail									
Professeur F. LUNEL FABIANI Laboratoire de virologie – CHU d'Angers	Angers	PU-PH	FrLunel-Fabiani@chu-angers.fr									
Professeur Mohamed Y JAROULLAH	Nouakchott		jyeslem@yahoo.fr									
<p>Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV....</p> <p>Les candidatures seront transmises aux membres de la commission pédagogique de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.</p> <p>Un lien vers notre page de l'UA sera créé sur le site de l'Université de Nouakchott.</p>												
Conditions de Validation d'acquis : Néant												

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

Objectif(s) du diplôme

Préciser les objectifs généraux que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...).

- Former des cadres du secteur de santé au dépistage, au suivi et au traitement des hépatites virales.
- Perfectionner leurs connaissances concernant les hépatites virales en particulier B et Delta

Compétences visées par l'obtention du diplôme :

- Améliorer la prise en charge des patients porteurs ou atteints d'hépatites virales.

Métiers/Profils concernés par la formation

Les professionnels de santé amenés à dépister ou prendre en charge des hépatites.

- Médecins généralistes
- Médecins spécialistes Hépatogastro, internistes, infectiologues, santé publique
- Biologistes
- Internes en médecine ou en pharmacie (Résidents en médecine)
- Pharmaciens hospitaliers.
- Dentistes

Autres : scientifiques, chercheurs

Organisation de la formation

Durée totale de la formation (nombre d'heures en face à face) : 68 heures

Enseignements théorique et pratique : 42 heures de cours magistraux et 26 heures d'enseignements dirigés

Stage : Néant

Autres (simulation, e-learning...) : Néant

Calendrier Universitaire :

- Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires
 Autre : précisez

Calendrier de la formation (début, fin, nombre de sessions...) :

Janvier 2018

PROGRAMME DETAILLE

	Intitulé du module	Compétences acquises par module	Contenu	Intervenant (Merci de préciser quand co-animation)	Statut	Face à Face pédagogique				
						Cours	Taux pour les cours (CM ou TD)	Etudes dirigées (TD)		
Module I	Virologie	Acquisition pour les étudiants et remise à niveau de connaissance virologiques et moléculaire qui permettent de comprendre la	HA et VHE	Françoise Lunel Fabiani	PU-PH	1	CM	1		
			VHC	Françoise Lunel Fabiani	PU-PH	1	CM	0		
			VHB	Alexandra Ducancelle	PU-PH	2	CM	2		
			VHD	Françoise Lunel Fabiani	PU-PH	2	CM	0		
			Résistance Anti Virale	Vincent Thibault	PU-PH	2	TD	1		
				B LO Med L Salem	Médecin Mauritanien		NC			
						8		4		
Module II	Diagnostic et suivi	Connaître les outils virologiques du diagnostic et savoir interpréter les résultats en fonction des circonstances. Indications des différents tests. Suivi virologique des patients - Méthodes de diagnostic	Marqueurs virologiques et leur utilisation dans le diagnostic et le	Françoise Lunel Fabiani	PU-PH	2	CM	2		
				Ahmed Bara	Mauritanien		NC			
			Ponction biopsie hépatique	Paul Cales	PU-PH	1	TD	1		
				Si Nafa Si Ahmed	PH		TD			
			Marqueurs Biologiques non invasifs de fibrose hépatique	Paul Cales	PU-PH	1	TD	1		
				Si Nafa Si Ahmed	PH		TD			
Fibroscan	Si Nafa Si Ahmed	PH	2	CM	1					
	Mohamed Hemeyine	Médecin Mauritanien		NC						
						6		5		
Module III	Epidémiologie et histoire naturelle des hépatites virales, complications	Permettre une mise à jour sur les hépatites avec les données récentes concernant l'épidémiologie, l'histoire naturelle, les complications des hépatites virales pour une	Epidémiologie	Françoise Lunel Fabiani	PU-PH	2	CM	1		
			Histoire Naturelle et complications	Paul Cales	PU-PH	2	CM	1		
			VHB et VHC	Jérôme Gourmay (CHU Nantes)	PH	2	CM	1		
			VHD et CHC	Jérôme Gourmay	PH		CM			
			Epidémiologie des hépatites dans le monde et en Afrique particularités de la mauritanie, évolution et complications	Med L Salem	Médecin Mauritanien	2	NC			
				Françoise Lunel Fabiani	PU-PH		CM			
						8		3		
Module IV -	Traitements des hépatites, indication, suivi	Mise à jour des traitements des Hépatites virales qui ont récemment beaucoup évolué (hépatites B et C) - Suivis et coûts des traitements, impact sur l'histoire naturelle. - Stratégies thérapeutiques les mieux adaptées aux PED pour Médecins spécialistes et pharmaciens hospitaliers	Traitements : cytokines et anti-viraux, immuno-modulateurs	Dominique Roulot	PU-PH	2	TD	2		
				Si Nafa Si Ahmed	PH		TD			
				Christian Trepo	PU-PH		TD			
				Nouvelles Molécules anti VHB Nouvelles molécules anti VHC	Intervenants extérieur à confirmer	Dominique Roulot	PU-PH	2	TD	1
						Si Nafa Si Ahmed	PH		TD	
						Christian Trepo	PU-PH		TD	
				Recommandations thérapeutiques, Conduite et suivi des traitements, VHB, VHC, VHD	Intervenants extérieur à confirmer	Dominique Roulot	PU-PH	3	TD	2
						Si Nafa Si Ahmed	PH		TD	
						Françoise Lunel Fabiani	PU-PH		TD	
				Accès au traitement et conduite pratique vis-à-vis du malade et de sa famille. Qualité de vie	Med Aye	Médecin Mauritanien	1	NC	1	
						8		6		
Module V	Imagerie	Connaissance des outils radiologiques pour le suivi des hépatites : échographie, scanner, IRM, fibroscan	Connaissance des outils radiologiques pour le suivi des hépatites : échographie, scanner, IRM, fibroscan	Amed Boubacar	Médecin Mauritanien	2	NC	1		
				Christophe Aubé	PU-PH		CM			
						2		1		
Module VI	Populations particulières	Connaître les populations à risques, leurs particularités et les recommandations les concernant	Hépatites virales, femme enceinte et enfant	Maud Lemoine	PU-PH	2	TD	1		
				Françoise Lunel Fabiani	PU-PH		TD			
				Abdallhi Amar	Médecin Mauritanien		NC			
				A Horma	Médecin Mauritanien		NC			
				Hépatites virales et comorbidités	Intervenants extérieur à confirmer	Jérôme Boursier ou Mathieu Schnee (PH CH La Roche/Yon)	PU-PH	2	CM	1
						Moustapha Mohamed ou Sid A Soufiane	Médecin Mauritanien		TD	
Hépatites et immunodépression, multi infections virales, coinfection VIH	Intervenants extérieur à confirmer	Hélène Le Guillou Guillemette	PH	2	CM	1				
		Mohamed Hemeyine	Médecin Mauritanien		NC					
						6		3		
Module VII	Santé Publique, Prévention des hépatites	Recommandations de santé publique, OMS et sociétés savantes Prévention : plans nationaux de lutte contre les hépatites et vaccination Stratégies vaccinales, communication, information, éducation sur les facteurs de risque Méthodologie des études épidémiologiques et des essais cliniques	Recommandations de santé publique, OMS et sociétés savantes	Michel Rosenheim	MCU PH	2	CM			
				Sid Ahmed Dahdi	Médecin Mauritanien		NC			
				Prévention : plans nationaux de lutte contre les hépatites et vaccination	Stratégies vaccinales, communication, information, éducation sur les facteurs de risque	Michel Rosenheim	MCU PH	1	CM	2
						Sid Ahmed Dahdi	Médecin Mauritanien		NC	
						Vahly	Médecin Mauritanien		NC	
				Méthodologie des études épidémiologiques et des essais cliniques	Intervenants extérieur à confirmer	S med Laghdaf	Médecin Mauritanien	1	NC	
Michel Rosenheim	MCU PH	1	CM			2				
						4		4		
Examen	Ecrit					2				
									Oral	
TOTAL ENSEIGNEMENT ET EXAMEN						44,5		26		
							70,5			

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Nom et Prénom des intervenants	Profession	Coordonnées Structure / Etablissement	E mail	Statut (Fonct UA, Fonct Hors UA, vacataire)	Nombre d'heures CM	Nombre d'heures TD
Alexandra Ducancelle	Médecin PU-PH	UA	AIDucancelle@chu-angers.f	Fonct UA	2	2
Christian Trepo	Médecin PU-PH	UA	christian.trepo@chu-lyon.fr	Fonct UA	0	7
Christophe Aubé	Médecin PU-PH	UA	ChAube@chu-angers.fr	Fonct UA	2	1
Dominique Roulot	Médecin PU-PH	UA	dominique.roulot@avc.aphp.fr	Fonct UA	0	12
Françoise Lunel Fabiani	Médecin PU-PH	UA	FrLunel-Fabiani@chu-angers.fr	Fonct UA	10	12
Hélène Le Guillou Guillemette	Médecin PH	CHU Angers	HeLeguillou@chu-angers.fr	Vacataire	2	1
intervenants extérieur à confirmer				Vacataire	0	7
Jérôme Boursier ou Mathieu Schnee (PH CH La Roche/Yon)	Médecin PU-PH	UA	matthieu.schnee@chd-vendee.fr JeBoursier@chu-angers.fr	Fonct UA	2	1
Jérôme Gournay	Médecin PH	CHU Nantes	jerome-gournay@chu-nantes.fr	Vacataire	2	1
Maud Lemoine	Médecin PU-PH	UA	lemoine.maud@gmail.com	Fonct UA	0	3
Michel Rosenheim	Médecin MCU PH	UA	michel.rosenheim@aphp.fr	Fonct UA	4	4
Paul Cales	Médecin PU-PH	UA	Paul.Cales@univ-angers.fr	Fonct UA	2	5
Si Nafa Si Ahmed	Médecin PH	CHU Angers	si-nafa.si-ahmed@chr-orleans.fr	Vacataire	2	17
Vincent Thibault	Médecin PU-PH	UA	vincent.thibault@chu-rennes.fr	Fonct UA		3
					28	76
				Fonct UA	22	50
				Vacataire	6	26
						104

Rémunération prévue pour les intervenants Français uniquement

Il est prévu pour les examens à raison de 30 minutes par stagiaires * 20 personnes * 3 intervenants Français soit 30 h TD.

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

Ce DIU de 70.5 heures est composé de 7 modules (soit 10 jours):

- Module 1 : Virologie (12 heures)
- Module 2 : Diagnostic et suivi (11 heures)
- Module 3 : Epidémiologie et histoire naturelle des hépatites virales, complications (11 heures)
- Module 4 : Traitements des hépatites, indication, suivi (14 heures)
- Module 5 : Imagerie (3 heures)
- Module 6 : Population particulière (9 heures)
- Module 7 : Santé Publique, Prévention des hépatites (8 heures)

Il s'agit d'un enseignement bloqué sur 3 mois à raison de 1 journée ½ par semaine. Les matinées seront consacrées à des cours magistraux et l'après-midi à des études dirigées.

Les examens auront lieu à l'issue du dernier séminaire en avril/mai de chaque année.

Evolution de ce DIU

Il est prévu par la suite des enseignements à distance (e-learning) pour tous les cours aujourd'hui organisés en présentiel (44.5 heures). Ce qui permettra détendre cet enseignement aux autres pays africains francophones et d'augmenter les heures d'enseignements dirigés pour avoir plus de temps sur la pratique et l'échange entre les participants.

Aussi, il est envisagé que ces heures d'enseignements dirigés soient dispensées à l'Université d'Angers sur une semaine complète.

Nous attendons que cette première édition soit réalisée dans sa globalité et avoir un retour des participants et des intervenants pour réfléchir à la mise en œuvre de cette évolution.

MODALITES DE CONTRÔLE DES COMPETENCES et DE VALIDATION

I CONTROLE DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire). Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ? (Si une épreuve écrite est prévue, voir le nombre de questions et le barème de chacune...)

Pour les DIU, organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université)

Assiduité à l'enseignement obligatoire : elle conditionne l'autorisation à passer l'examen

Nature de l'épreuve et module(s) concerné(s)	Coef	Critères d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport,...)	Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)
Questions de cours durée 2h	1	Ecrit	CT
Cas clinique durée 30 minutes préparation, 20 min exposé et 10 min de questions	1	Présentation Orale	CT

Jury des cas cliniques:

Le jury sera composé de 6 membres :

- 3 Intervenants Français : 1 clinicien, 1 virologue et 1 santé publique
- 3 intervenants Mauritanien

I CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit)
Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ? Si oui quelles épreuves sont concernées ? Pour quelle durée ? Dans quelles conditions ?

*Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
Préciser les éventuelles exceptions :*

Pour être déclaré admis au DU « » il faut :

- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chacune des épreuves
- Aucune compensation entre les deux épreuves possible

I COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Pour information : Composition du jury de l'examen

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Le jury de délibération sera le même que celui des cas cliniques composé de 6 membres :

- 3 Intervenants Français : 1 clinicien, 1 virologue et 1 santé publique

- 3 intervenants Mauritanien

I SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Préciser s'il y a possibilité d'une seconde session ou d'un redoublement et les conditions (période, cadre, tarif)

Il n'y aura pas de session de rattrapage la même année.

Possibilité de conserver la note de l'épreuve où le stagiaire aura obtenu une note > à 10/20

Par contre, le stagiaire pourra se réinscrire l'année suivante avec une obligation de suivre les enseignements dirigés. Le stagiaire devra s'acquitter de nouvelle inscription.

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription au RNCP

Oui

Non

En cours

Tarif

Tarif de la formation (Hors Droits universitaires)

Formation initiale : Droits universitaires seuls

Formation continue :

Financement individuel : 100 €



Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) : 100 €

Tarif au module : € (Pas de Droits Universitaires)

Non concerné

BUDGET PRÉVISIONNEL

Seuls les cours assurés par les intervenants Français seront rémunérés. Une subvention de la part de nos différents partenaires sera versée à l'UFR Santé pour couvrir les frais pédagogiques.
Les frais de déplacements (frais de déplacement aller/retour France – Mauritanie, hébergement et repas) seront pris en charge directement par les partenaires.

					
DIU Hépatites virales					
UFR Santé					
	Niveau	L & LP	M	Validité	
		1	0	1	
RECETTES				avec des tarifs formations hors droits ministériels	
Inscription à la totalité de la formation				9 800,00 €	
	nb. stagiaires	Tarif	Total		
	Financement entreprise/Opca	10	100,00 €	1 000,00 €	
	Etudiants/Interne	10	- €	- €	
	Subventions partenaires			8 800,00 €	
	Total :	20		9 800,00 €	
	nb. inscriptions	Tarif	Total		
	Inscription par module			- €	
DÉPENSES				8 300,00 €	
>> Poste personnel enseignants					
Responsabilité pédagogique					
		nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq. TD	
641	Enseignants titulaires		20	20	869,60 €
642	Autres intervenants			0	- €
	Sous-total	0	20	20	869,60 €
Enseignement					
641	Enseignants titulaires	22	80	113	4 913,24 €
642	Autres intervenants	6	26	35	2 075,12 €
	Sous-total	28	106	148	6 988,36 €
Prestation de service					
		nb. jours	tarif journalier		
	Intervenant				- €
	Total poste personnel :			168	7 857,96 €
>> Fonctionnement					
606	Achat, fourniture et matériaux				
613	Location			Heures TD	Coût employeur
618	Reprographie / Documentation	100,00 €		Fonctionnaire	43,48 €
623	Publicité / Communication	292,04 €		Salarié secteur priv	59,29 €
624	Transports			(1h CM = 1,5h TD)	
625	Déplacement, missions, réception				
626	Frais postaux	50,00 €			
628	Divers				
	Total fonctionnement :	442,04 €			
	Contribution FC	9%		500,00 €	
	Contribution UFR SANTE	21%		1 000,00 €	
	Droits de base universitaires vers DFC	20	134,00 €	2 680,00 €	
	DIFFÉRENTIEL pour la Composante			- €	

Marketing/Communication/Commercialisation

Précisez comment l'information de l'existence de ce nouveau diplôme sera réalisée auprès des cibles visées mentionnées dans cette maquette.

Merci de réfléchir d'ores et déjà à vos propres réseaux qui seront à solliciter en lien avec votre DU ainsi que les contacts à activer

Choix d'une ou plusieurs photos sur Fotolia pour illustrer votre diplôme sur les différents supports de communication (plaquette, encart, page web...)

Indiquer dans le tableau Excel joint (fichier « contenu_programme_intervenants_themesweb ») les thèmes à renseigner pour votre diplôme pour le référencement sur notre site web.

- Site web de l'UA
- Lien de notre page pour les inscriptions sur le site web de l'Université de Médecine de Nouakchott
- Inscription en ligne mais prévoir aussi des formulaires papier
- Transmission des supports de communication (Plaquettes, Affiches A3, encart e-mail)
- Communication réalisée par l'Université de Médecine de Nouakchott

FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES

Le lien web de cette fiche sera adressé au terme de la formation à l'ensemble des stagiaires.

Formation : _____

Complète

Modulaire

Nom :

Une seule réponse possible.

-- : Très insatisfait

- : Plutôt insatisfait

+ : Plutôt satisfait

++ : Très satisfait

ASPECT ORGANISATIONNEL	--	-	+	++
Suivi administratif				
Accueil et informations				
Environnement de la formation (locaux, matériel à disposition...)				
Durée de la formation				
Calendrier (rythme) de la formation				
ASPECTS PEDAGOGIQUES	--	-	+	++
Atteinte des objectifs annoncés				
Apports (démarche, méthodologie...)				
Outils et supports pédagogiques				
Animation pédagogique				
Echanges avec les enseignants / intervenants				
Dynamique de groupe et interaction entre les participants				
Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle				
APPRECIATION GLOBALE DE LA FORMATION	--	-	+	++
AVEZ-VOUS DES REMARQUES OU DES SOUHAITS À FORMULER SUITE A CETTE FORMATION ? <i>(Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions ...).</i>				

**CONVENTION D'APPLICATION
DE L'ACCORD DE COOPERATION**

ENTRE

L'Université de Nouakchott
Ministère de la République Islamique de Mauritanie
représentée par le Président Sidi Ould Mohamed Abdellahi

ET

L'Université d'Angers
France
représentée par le Président Jean-Paul Saint-André

CADRE DE COOPERATION ET DE COLLABORATION SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Entre

La Faculté de Médecine de l'Université de Nouakchott ci-après dénommée la Faculté de Médecine de Nouakchott dont le siège est à Nouakchott, Mauritanie, représentée par son Doyen Sid Ahmed Mogueya d'une part ;

Et

La Faculté de Médecine de l'Université d'Angers ci-après dénommée la Faculté de Médecine d'Angers dont le siège est à Angers, Rue haute de reculée, France, représentée par son Doyen Isabelle Richard d'autre part ;

EXPOSENT PREALABLEMENT CE QUI SUIIT :

La Faculté de Médecine de Nouakchott

La Faculté de Médecine d'Angers

- Considérant les objectifs d'enseignement et de recherche dans le domaine des maladies infectieuses représentant un problème de santé publique, de la Faculté de Médecine de Nouakchott (Mauritanie) et la Faculté de Médecine d'Angers (France),
- Considérant l'intérêt primordial des deux institutions pour la recherche scientifique dans le domaine des hépatites virales,
- Considérant la situation épidémiologique particulière de l'infection du virus de l'hépatite B en Mauritanie,
- Considérant le désir clairement exprimé par la Faculté de Médecine de Nouakchott et la Faculté de Médecine d'Angers de nouer des liens de coopération dans le domaine de la recherche, de l'enseignement en transfert de technologies et de la surveillance épidémiologique des hépatites virales en respectant toutes les règles éthiques.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objectifs

La présente convention de coopération a pour objet de définir les principaux axes et modalités de coopération entre ces deux entités, en matière d'enseignement et de recherche scientifique et technique, conformément aux règlements et procédures propres à chaque partie.

Article 2: Domaine de coopération

Les programmes de travail sont définis conjointement et feront l'objet de protocoles spécifiques souscrits entre les deux parties de façon contractuelle.

Les parties s'engagent à coopérer dans les domaines suivants et selon les modalités définies ci-après :

- Enseignement en hépatologie, virologie
- Surveillance épidémiologique des maladies infectieuses par des études épidémiologiques
- Etudes cliniques sur les maladies infectieuses et hépatites virales en particulier.
- Transfert technologique

A cet effet, les parties contractantes s'engagent à :

- mettre à la disposition des étudiants et des chercheurs des deux institutions les moyens nécessaires pour réaliser les programmes et projets de recherche élaborés en commun et adoptés par les autorités compétentes.
- élaborer des programmes communs de recherche et des programmes de lutte d'un intérêt commun dont la mise en œuvre sera soumise à l'approbation du Ministère de la santé de la République islamique de Mauritanie.
- analyser et valoriser en commun les résultats de recherches communes.
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'intensification et au renforcement des échanges scientifiques, et au transfert de technologies.
- promouvoir au profit des étudiants et chercheurs des programmes de formation continue dans les laboratoires concernés, des autres structures nationales et des institutions affiliées et/ou partenaires. Ces programmes pourront se dérouler dans le cadre de conventions d'accueil d'étudiants ou des chercheurs concernés.
- favoriser l'échange des scientifiques et chercheurs et leur participation à des stages et conférences d'intérêt commun.

Article 3: Moyens matériels et conditions d'accueil

Sauf stipulations contraires dans les protocoles spécifiques mentionnés dans l'article 2, l'organisme d'accueil met à la disposition des étudiants et chercheurs séjournant dans ses structures, les moyens nécessaires à la conduite de leurs travaux.

Les conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que le règlement intérieur de l'organisme d'accueil sont portés individuellement à la connaissance des stagiaires et des chercheurs de passage dès leur arrivée.

Chaque contractant reconnaît avoir souscrit les polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention.

La Faculté de Médecine de Nouakchott et la Faculté de Médecine d'Angers assument toutes les conséquences de la responsabilité civile qu'ils encourent envers les tiers et leurs ayants-droit, en application du droit commun en raison de tout dommage corporel et matériel causé aux tiers par leur personnel ou leur matériel ainsi que par le personnel ou le matériel placé sous leur direction ou leur garde.

Article 4: Résultats des programmes de recherche

Les résultats des programmes de recherche menés dans le cadre de la présente convention ainsi que ceux susceptibles d'une exploitation commerciale, sont propriété conjointe des deux parties qui peuvent les utiliser à des fins scientifiques et techniques dans leurs laboratoires et pays respectifs. Les modalités de publication de ces résultats sont définies d'un commun accord par les deux parties. Toute éventuelle utilisation à des fins commerciales des résultats des recherches devra au préalable obtenir l'autorisation de l'autre partie.

Article 5: Financement

Les deux parties rechercheront conjointement les financements nécessaires pour réaliser au mieux la coopération dans les différents domaines définis ci-dessus et qui seront détaillés de concert, dans des protocoles spécifiques. Chaque partie gère suivant les procédures budgétaires et comptables qui lui sont propres les crédits qu'elle affecte à la réalisation des actions de coopération. En cas de financements extérieurs, les conditions de gestion de ces contributions seront définies dans des conventions particulières.

Article 6: Comité de pilotage

Il est créé un comité de pilotage réunissant les principales parties impliquées dans le projet. Le comité est chargé de :

- promouvoir et développer la coopération entre les deux parties
- adopter le programme de travail et dresser le bilan des actions entreprises
- traiter et résoudre les litiges éventuels pouvant naître de l'interprétation de cette convention.

Le comité de suivi pourra rejeter des projets qui ne lui semblent pas revêtir un caractère d'intérêt commun ou constituer une priorité. Il n'a cependant aucune compétence pour modifier les programmes de travail élaborés conjointement et faisant l'objet de protocoles spécifiques souscrits par les deux parties.

Ce comité comprend :

- Les Doyens des Facultés de Médecine de Nouakchott et d'Angers.
- Des représentants cliniciens désignés par les autorités compétentes

Pour le Laboratoire de Virologie et le Service d'Hépatogastroentérologie d'Angers et ses partenaires, 2 personnes sont partie prenante : Pr Françoise LUNEL-FABIANI et Pr Paul CALES.

Le comité de suivi se réunit alternativement en Mauritanie et en France, une fois par an.

Article 7: Durée, modification et réalisation

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature. Les parties décideront par avenant de sa modification. Au terme des cinq ans, une nouvelle convention pourra être conclue.

Les clauses de résiliation de la convention sont :

- l'accord mutuel des deux parties pour y mettre fin.
- La demande de l'une des deux parties, moyennant un préavis écrit de six mois et l'achèvement des actions engagées et dont l'exécution n'excède pas une année à compter de la date du préavis.

Article 8: Différends

En cas de difficultés dans l'interprétation ou dans l'exécution de la présente convention, les contractants rechercheront une solution amiable.

En cas de désaccord persistant, un collège de trois arbitres sera désigné par les parties, le troisième étant choisi par les deux premiers.

Fait à Nouakchott et Angers en quatre exemplaires originaux et en langue française, le

19.10.2019

Pour l'Université de Nouakchott

Le Président
Sidi Ould Mohamed Abdellahi

P.O. Medkane
Mf
أبي
brahim.

Le Doyen de La Faculté de Médecine
de Nouakchott
Sid Ahmed Mogueya



Pour l'Université D'Angers

Le Président
Jean-Paul Saint-Andre

R

Le Doyen de la Faculté de Médecine
d'Angers
Isabelle Richard

